

LA CHARTE « ANTI-BLACKOUT » DE TEST-ACHATS

Pour éviter le black-out cet hiver, le consommateur a un rôle à jouer. Il peut apporter son aide en diminuant sa consommation lors de périodes à risque. C'est pourquoi Test-Achats a décidé de proposer aux consommateurs une charte « anti-blackout ».

Cette charte vise un triple objectif :

1 Réduire la consommation électrique pendant les jours d'hiver à risque.

Pendant ces jours-là, il sera crucial de ne pas brancher ou utiliser toute une série d'appareils demandant une grande puissance aux heures de pointe pour tenter d'éviter un blackout. Il ne faut en effet pas sous-estimer l'impact des consommateurs sur le réseau : à titre d'exemple, si 4 millions de ménages utilisent en même temps une bouilloire électrique, cela crée une demande de puissance de 9 GW. Cela équivaut à presque l'entièreté de la puissance du parc électrique belge.

2 Solidarité entre les consommateurs.

La charte veut encourager la solidarité entre les consommateurs. Un consommateur duquel la maison se ne trouve pas dans une région qui sera touchée par le programme de délestage du gouvernement, peut s'engager à être solidaire avec les ménages qui pourraient être coupés du réseau d'électricité.

3 Informations correctes et surveillance accrue sur les prix.

Cette charte demande aux autorités un niveau adéquat d'information apportée aux consommateurs ainsi qu'une vigilance accrue sur les prix ou sur leur évolution.

DONC, OUI, JE VEUX ÊTRE UN CONSOMMATEUR ENGAGÉ ET JE M'ENGAGE À RESPECTER LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

Lors des heures d'hiver « à risque » :

1. Je n'utiliserai mon **séchoir, ma machine à laver et/ou mon lave-vaisselle** qu'aux heures creuses ou communiquées comme telles.
2. Je ne chaufferai l'eau de mon **grand boiler électrique** que pendant les heures creuses grâce à un timer (à moins qu'il ne réponde déjà à un signal du réseau).
3. J'installerai **un timer sur mon petit chauffe-eau électrique de cuisine** afin d'éviter qu'il se mette en marche aux heures de pointe ou d'éteindre simplement cet appareil pendant les heures de pointe.
4. Je **favoriserai l'utilisation du gaz pour cuisiner** (si je dispose de l'équipement) lors des heures de pointe, et j'éviterai à ces moments-là l'utilisation des appareils de cuisine tels que la friteuse, le four électrique, le gril, le micro-onde, la machine à pain et le grille-pain.
5. J'éviterai l'utilisation des **appareils électroménagers produisant de l'eau chaude** pendant les heures de pointe. Il s'agit des appareils tels que la bouilloire électrique, les machines à expresso et la machine à café. Je ferai plutôt appel au gaz (si disponible) pour bouillir l'eau ou je garderai le café ou le thé chaud dans un thermos.
6. J'éviterai l'utilisation des **appareils électroménagers nécessitant une grande puissance** pendant les heures de pointe, tels que l'aspirateur, le fer à repasser ou la centrale vapeur et le sèche-cheveux.
7. J'utiliserai en priorité **le chauffage au bois, gaz ou mazout** au lieu d'allumer des appareils d'appoint électriques.
8. **J'éviterai l'utilisation d'outils de bricolage** pendant les heures de pointe (nettoyeur haute pression, décapeur, scie circulaire ou sauteuse, déshumidificateur).
9. **J'éteindrai les appareils inutilement allumés**, par exemple, des lampes ou des appareils en stand-by.
10. Je **chargerai mon ordinateur/mon portable/mon smartphone/ma tablette/mon vélo électrique** pendant les heures creuses ou communiquées comme telles.

Et je demande aux autorités :

- Qu'elles s'engagent, en concertation avec les gestionnaires de réseau (transport/distribution) et les fournisseurs, à m'informer des moments opportuns et des moments critiques de consommation.
- De faire preuve d'une grande vigilance quant à l'évolution des tarifs et à prendre les mesures nécessaires pour éviter des dérapages.